Palmarès du concours de fleurissement 2026

Le jeudi 15 Octobre s'est tenue en mairie la délibération du jury du concours 2026.
Pour la première année depuis sa création en 2021, ce concours était ouvert à tous les habitants de la commune puisque chacun pouvait y participer sans s'inscrire.
C'est à partir des photos de nombreux points de fleurissement prises au cours de l'été par les membres de la commission environnement du conseil municipal que le jury a délibéré .

Ce jury était composé de :
- 2 élus du conseil municipal : Béatrice ROCHER et Isabelle MARTIN
- 1 représentant de l'Office de Tourisme : Virginie RAYNAL
- 1 personnalité extérieure : Corinne AFFORTIT, nouvelle arrivante à CHAUDES-AIGUES
- 2 acteurs économiques locaux : Maître Julie LLAURENS, notaire et Jérémie RÉGNIER, commerçant
- 2 professionnels de l'horticulture : David ASTRUC et Nathalie TARDIEU

Après avoir visionné les diaporamas réalisés à partir des photos, évalué les sites photographiés en s'appuyant sur les critères retenus dans le règlement du concours et échangé entre eux, les membres du jury ont établi le palmarès suivant :

- **Catégorie n°1: Maison particulière du bourg, d'un lotissement, d'un village**
 Prix récompensant le fleurissement de la maison et de ses abords

 - 1er prix : Madame Josette CHARBONNIER à Rioussalat
 - 2ème prix: Monsieur et Madame Jean-Louis BONNAL, Pré Michel
 - 3ème prix : Monsieur et Madame Julien MATHIEU à La Tour
 - Prix spécial de la régularité : Madame Chantal AUVERGNAS, cité Bel Air

- **Catégorie n°**2: **Façades des maisons, immeubles ou résidences**
 Prix récompensant le fleurissement des pieds de murs, murs, balcons et terrasses dans de l'habitat collectif ou de l'habitat individuel

 - 1er prix : Monsieur et Madame Laurent AJALBERT, impasse de Fartaillé
 - 2ème prix: Madame Evelyne SALTEL, Rue St Jacques et Barre de L'Hert
 - 3ème prix : Monsieur Pierre CARILLON, rue St Julien

- **Catégorie n°3**: **Commerces, hôtels, restaurants, chambres d'hôtes, gîtes, lieux de visite, entreprises, etc.**
 Prix récompensant la mise en valeur florale des devants de porte, façades, vitrines, terrasses

 - 1er prix : Madame Martine FABRE, Station Total,
 - 2ème prix: Monsieur et Madame Bernard GÉMARIN, hôtel Beauséjour
 - 3ème prix : Madame Michèle BATIFOL, Bar Pub Lou Gallic
 - Prix de l'originalité : Monsieur Christophe REVERSAT, Le Comptoir Gourmand
 - Prix de la régularité : Monsieur et Madame Stéphane CHAUDESAIGUES, Gourmet Glouton

La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des vœux du maire en Janvier prochain.

Félicitations à tous les lauréats pour leur investissement dans le fleurissement de notre commune et l'embellissement de notre cadre de vie ! Merci également à tous ceux, nombreux, qui y contribuent …